

# *Analyse des projets « Fais-nous rêver » lauréats 2006 et 2007 :* **« SPORT, EDUCATION ET SOCIALISATION »**



**D**epuis 11 ans, l'Agence pour l'Éducation par le Sport (APELS) recense les initiatives locales d'éducation, de prévention et d'insertion par le sport, par le biais de ses appels à projets « Fais-nous rêver ». Elle est un observateur privilégié des pratiques sportives locales à visée éducative et sociale.

« Fais-nous rêver » est aujourd'hui un dispositif national soutenu par des institutions (Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, Délégation Interministérielle à la Ville, Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances et le Ministère de la Justice), des entreprises et fondations (Gaz de France, fondation SNCF, ANCV, 16 fédérations sportives, 8 universités, des réseaux nationaux (FNOMS, Groupement Profession Sport et Loisirs, ANDES, etc.), des collectivités et un réseau de 60 relais locaux répartis sur l'ensemble du territoire. Il se décline en plusieurs opérations de repérage, de valorisation et d'aide au développement d'initiatives portées par des associations et des collectivités.

Les chiffres clés des 11 ans :

- **4000** projets associatifs repérés
- **3500** acteurs locaux mobilisés, notamment à l'occasion des jurys régionaux
- **500** initiatives primées et valorisées
- **1000 000 €** pour le soutien des projets

Les 6 thématiques d'intervention :

- Sport, formation et insertion professionnelle
- Sport, prévention et citoyenneté
- Sport et santé
- Sport, égalité des chances et lutte contre les discriminations
- Sport et intégration sociale des personnes handicapées
- sSport et solidarité internationale

L'APELS dispose donc d'une base de données conséquente sur les actions d'éducation par le sport. Elle a souhaité mettre à disposition des éléments chiffrés, des données statistiques, des indicateurs permettant de qualifier les « bonnes pratiques » d'éducation et de socialisation par le sport.

L'étude a été réalisée grâce au soutien de l'université Marc BLOCH de Strasbourg (Clotilde TALLEU).

Cette synthèse présente les caractéristiques principales et les chiffres clés concernant les projets lauréats régionaux « Fais-nous rêver » des éditions 2006 et 2007.

Julien LECOINTE  
Responsable des appels à projets

# SYNTHESE DE L'ETUDE \*

Par Clotilde Talleu  
EA 1342 « Sciences du sport »  
Université Marc Bloch, Strasbourg  
Agence pour l'éducation par le sport

## Remarques liminaires

### - Objectif de l'analyse :

L'objectif principal de cette étude est de dégager le profil des projets associatifs « Fais-nous rêver » primés pour leurs fonctions éducatives et sociales; autrement dit, il s'agit d'analyser la façon dont se mènent, s'organisent des actions sportives associatives reconnues comme efficaces du point de vue de l'éducation et de la socialisation par le sport.

### - Caractéristiques de l'échantillon « Sport, éducation et socialisation »

L'échantillon support regroupe l'ensemble des projets lauréats 2006 et 2007 « Fais-nous rêver » (126 projets) portant sur l'une des trois thématiques suivantes : « Sport, égalité des chances et lutte contre les discriminations » (30%), « Sport et insertion professionnelle » (15%), « Sport, prévention et citoyenneté » (55%).

### - Portée et limites de l'étude

Notre échantillon est strictement représentatif de la réalité des projets lauréats 2006-2007 « Sport, éducation et socialisation » : toutes les initiatives répondant à ce critère ont été analysées. Néanmoins, si cette étude permet d'apporter des données fiables et généralisables sur l'appel à projets « Fais-nous rêver » mené par l'Agence pour l'éducation par le sport, l'extrapolation des résultats reste limitée. En effet, notre échantillon n'est pas caractéristique de l'ensemble des projets associatifs réalisés en France et mettant en avant les fonctions sociales et éducatives du sport mais seulement de ceux qui ont été présentés au concours et primés. Par ailleurs, il faut également souligner que l'analyse se base sur les déclarations d'intention du porteur de projet et que la plupart des données des projets sont prospectives ; il s'agit généralement de prévisions sur l'organisation et le déroulement du projet (source de financement, nombre de bénéficiaires, d'encadrants etc.). Enfin, il ne faudrait pas considérer les données analysées ici comme des recettes qu'il suffirait d'appliquer pour que des actions menées dans des structures associatives soient porteuses de valeurs éducatives et sociales ; le travail d'intervention sociale est plus complexe que la mise en œuvre mécanique de procédés et de dispositifs.

### - Une synthèse en six points

1. Les bénéficiaires : les jeunes urbains populaires
2. Des pratiques sportives ciblées
3. Un travail d'intervention sociale qualitatif
4. Un ancrage dans le tissu local
5. Des structures aux moyens financiers importants
6. Une fonction sélective : être porteur de projet

\*Cette synthèse est issue d'un rapport disponible à l'Agence pour l'Education par le Sport.

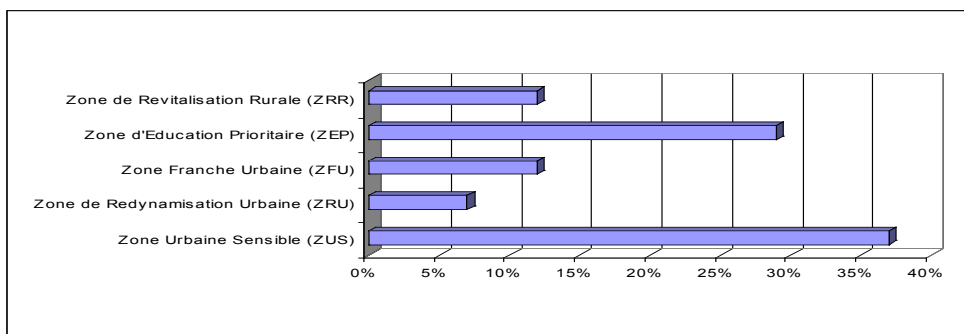
## 1. Les bénéficiaires : les jeunes urbains populaires

D'une manière générale, en 2006-2007, les projets lauréats axés sur l'éducation et la socialisation par le sport concernent plus particulièrement une fraction de la population : les jeunes urbains populaires :

- Sur l'ensemble des individus visés par ces projets, 79% sont des jeunes de 6 à 18 ans.

- 55% des projets associatifs concernent des territoires classés en politique de la ville (ZUS, ZRU, ZFU) et 29% s'inscrivent dans des zones d'éducation prioritaire (ZEP) (graphique 1).

Graphique 1 : Type de classement des territoires d'intervention



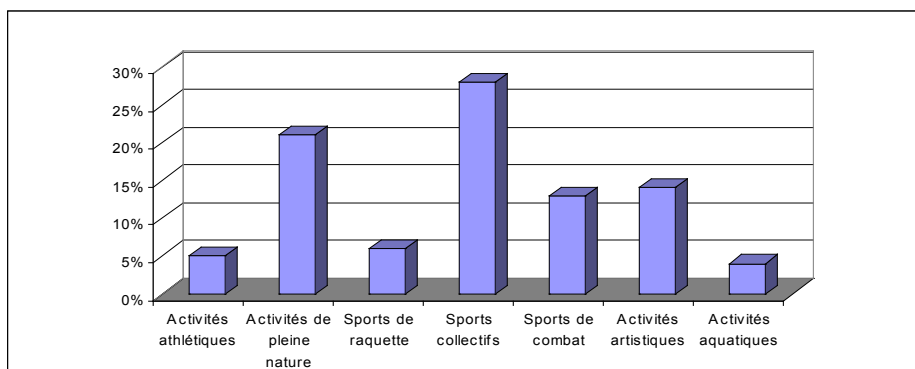
La plupart des projets s'inscrivent donc dans des quartiers dits « sensibles » – les ZUS et les ZEP des métropoles –, territoires qui cumulent les principaux indicateurs de difficultés sociales, économiques, culturelles voire scolaires.

## 2. Des pratiques sportives ciblées

Les pratiques sportives proposées par les projets sont très variées, nous avons recensé plus de 50 activités différentes. Néanmoins, de grandes tendances se dégagent :

- Les sports collectifs et les activités de pleine nature sont les groupes de pratiques les plus utilisés (Graphique 2).

Graphique 2 : Sports proposés par les projets par groupe



28% des activités proposées par les projets primés sont des sports collectifs (football, basket-ball, handball)<sup>1</sup> et 21% des activités de pleine nature (VTT/cyclisme, randonnée pédestre, canoë-kayak). Viennent ensuite les activités artistiques (fitness, gymnastique, danse) puis les sports de combat (boxe, judo et lutte) qui représentent respectivement 14% et 21% des pratiques sollicitées.

**- Au sein des différents groupes d'activités, le football surclasse les autres pratiques.**

Le football arrive en tête des pratiques utilisées par les projets associatifs lauréats (13%) loin devant les autres pratiques : le VTT/cyclisme (7%), la boxe (6%), la natation et le fitness (4% tous les deux).

Par ailleurs, les pratiques sportives proposées par les projets sont en quelque sorte « institutionnalisées » dans le sens où elles sont organisées par des structures généralement insérées dans des réseaux et dispositifs nationaux, notamment ceux du mouvement sportif associatif. En effet, la grande majorité des structures porteuses des projets lauréats sont affiliées à une fédération ou une structure nationale – sportive ou extra-sportive – et/ou agréées Jeunesse et sport<sup>2</sup>. Ces structures s'inscrivent en accord avec les normes, les règles, les attentes du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports ; elles sont en phase avec la politique sportive actuelle, l'orthodoxie sportive dominante.

**- 69% des structures porteuses des projets lauréats « Sport, éducation et socialisation » sont affiliées à une fédération ou une structure nationale sportive ou extra-sportive reconnue par le Ministère.**

**- 73% des structures sont agréées jeunesse et sport et bénéficient ainsi d'une reconnaissance institutionnelle pour leur qualité.**

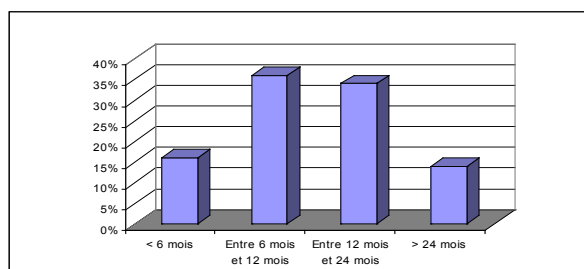
### 3. Un travail d'intervention sociale qualitatif

Les projets lauréats « Sport, éducation et socialisation » semblent privilégier un travail d'intervention sociale qualitatif. Ils se basent en effet plutôt sur des petits collectifs d'individus et se déroulent généralement sur une période relativement longue, supérieure ou égale à six mois. Les projets sont centrés, par ailleurs, sur un nombre réduit de pratique – une seule pour la plupart d'entre eux – et mobilisent une proportion non négligeable d'encadrants extérieurs. A ce propos, en recourant – en moyenne – à quasiment autant d'encadrants internes à la structure qu'externes, les initiatives s'inscrivent également dans un souci d'ouverture vers l'extérieur, de désenclavement de l'association et de rupture avec le quotidien de la pratique associative.

**- 47% des projets concernent moins de 100 individus et 33% moins de 50 individus.**

**- 85% des projets se déroulent sur une période supérieure ou égale à 6 mois (Graphique 3).**

Graphique 3 : Période de réalisation des projets (en nombre de mois)



<sup>1</sup> Les pratiques entre parenthèses sont celles qui sont les plus utilisées par groupe d'activités.

<sup>2</sup> L'agrément jeunesse et sport est une reconnaissance, un label de qualité que le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports peut accorder – sous certaines conditions – à une association intervenant dans le ou les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire ou du sport. Par cet agrément, les associations peuvent prétendre bénéficier d'une subvention ministérielle.

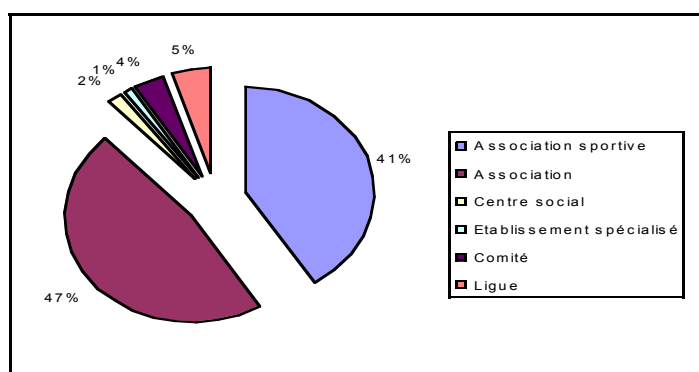
- 68% des projets lauréats « Sport, éducation et socialisation » proposent une seule pratique sportive.
- 47% des encadrants des projets sont extérieurs à la structure.

#### 4. Un ancrage dans le tissu local

Dans les projets lauréats « Sport, éducation et socialisation », proximité et localisme dominant. L’associatif “local” est en effet le modèle d’organisation privilégié et les collectivités territoriales et surtout locales sont les échelons de référence des projets pour leur organisation et leur financement.

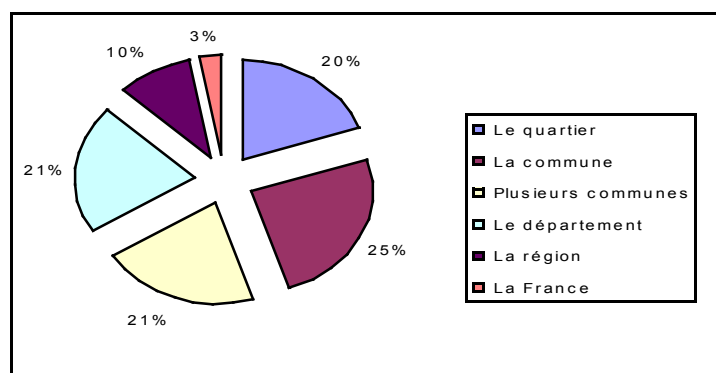
- 88% des projets lauréats sont portés par des structures locales : associations et associations sportives. Les projets primés sont dans la grande majorité des cas portés par des structures associatives de proximité. D’une manière générale, quasiment autant d’initiatives sont organisées par des associations sportives – dont l’objet principal est l’organisation de la pratique sportive – que par des associations dont l’objet est entre autres ou pas du tout le sport (Graphique 4).

Graphique 4 : Typologie des structures porteuses des projets



- 65% des projets lauréats s’inscrivent dans une aire d’intervention locale (Graphique 4).

Graphique 4 : Aire d’intervention des projets lauréats



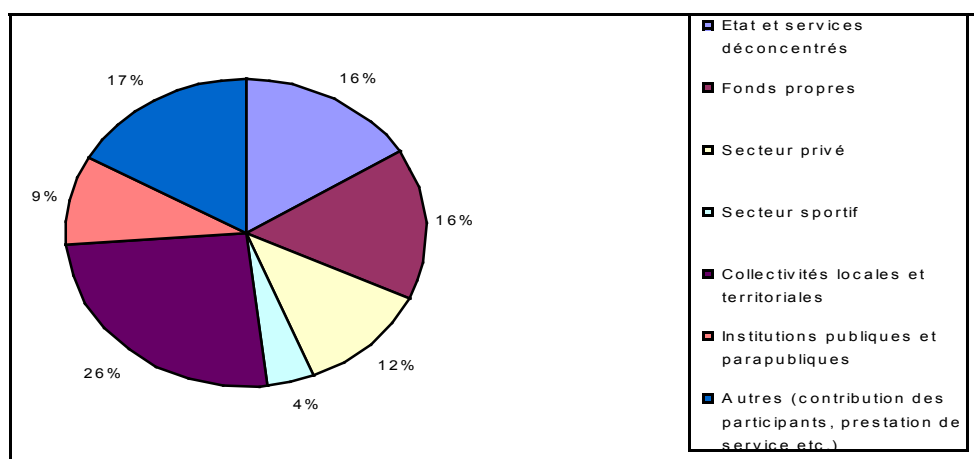
L’échelle d’intervention des initiatives primées pour leurs fonctions d’éducation et de socialisation est plutôt locale : 65% des initiatives se déroulent dans l’espace proche : le quartier, la commune ou l’intercommunalité et 45% dans l’espace communal ou infra-communal. Plus le territoire d’intervention s’étend – département, région, France – moins les projets lauréats sont nombreux.

## Le financement des projets

Divers partenaires financiers accompagnent la réalisation des projets en lien avec les fonctions sociales et éducatives du sport. Parmi ceux-ci, ce sont les collectivités locales et territoriales qui sont les principaux financeurs des projets.

- Les subventions des collectivités locales et territoriales représentent en moyenne 26% du budget des projets (Graphique 5).

Graphique 5 : Profil type de financement des projets lauréats



En masse, les collectivités locales et territoriales constituent la première source de financement des projets associatifs ; elles alimentent en moyenne de 26% les budgets, soit une enveloppe d'environ 10 000 € par projet. Viennent ensuite les fonds propres et l'Etat et ses services déconcentrés, puis le secteur privé, les institutions publiques ou parapubliques et enfin le mouvement sportif.

Globalement, les associations tirent le financement de leur projet à égalité de ressources publiques et privées.

## 6. Des structures aux moyens financiers importants

Les structures porteuses des projets lauréats « Sport, éducation et socialisation » se caractérisent par une certaine aisance financière : elles sont à peu près toutes professionnalisées et disposent généralement d'un capital économique supérieur à la moyenne des associations.

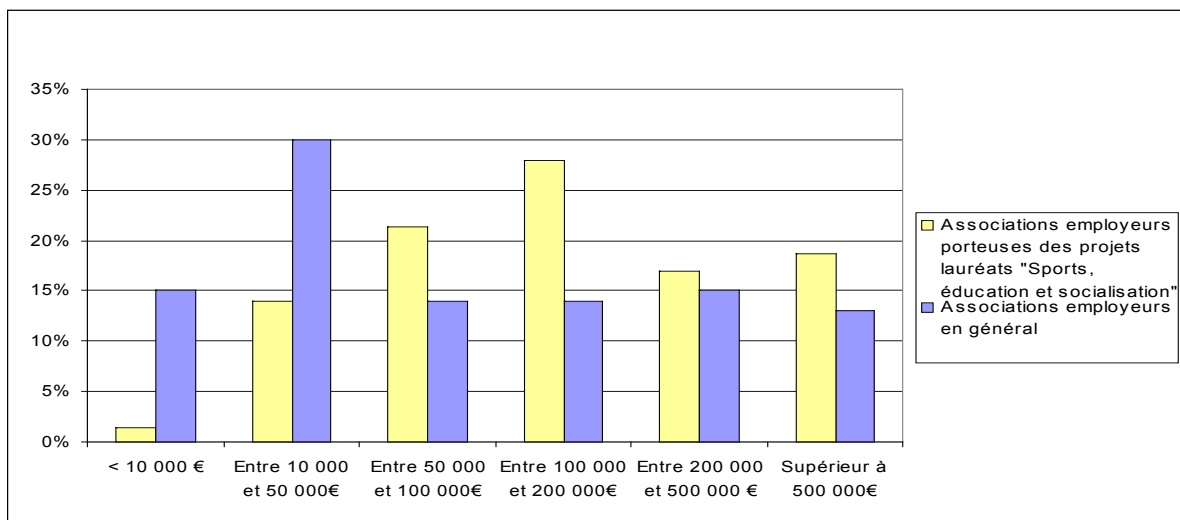
- 87% des structures porteuses des projets sont employeurs.

Quasiment toutes les structures associatives porteuses des initiatives primées ont recours de façon régulière ou non, en proportion différente, à l'emploi salarié pour réaliser leurs projets, organiser leurs activités. Elles ont donc la possibilité de prendre appui sur un personnel permanent salarié pour construire un projet social et éducatif par les activités physiques et sportives.

- 64% des associations employeurs porteuses des projets lauréats fonctionnent avec un budget annuel supérieur à 100 000€ alors qu'elles ne sont que 42% en 2005-2006<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Source : enquête CNRS Matisse 2005-2006 – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations. Tchernong V., Tabariès M., Thiéry P., Hubert A., « Le paysage associatif français », Stat-info. Bulletin de statistiques et d'études, 07-04, 2007.

Graphique 6 : Répartition des structures associatives selon l'importance des ressources courantes annuelles



## 6. Une fonction sélective : être porteur de projet

Etre porteur d'un projet associatif sur l'éducation et la socialisation par le sport est soumis à de très fortes régularités statistiques. Cette fonction semble « réservée » à une élite sociale masculine et sportive :

**- 77% des porteurs de projets sont titulaires d'un ou plusieurs diplômes des métiers du sport et de l'animation.**

Les résultats montrent également une nette surreprésentation d'hommes, de plus de 30 ans, fortement diplômés parmi les porteurs de projet :

**- 83% des porteurs de projet sont des hommes.**

**- 70% des porteurs de projet ont plus de 30 ans et 36% ont plus de 40 ans.**

**- 72% des porteurs de projet ont un diplôme supérieur au baccalauréat et la moitié a un diplôme supérieur ou égal au niveau bac + 3.**

Graphique 7 : Niveau de diplôme du porteur de projet

